

18 décembre 2023

## Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal par courriel, conformément à l'article 152 du Code municipal et des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.

Cette assemblée est tenue le lundi 18 décembre 2023 à 19h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Prendre en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour l'année financière 2024.**
- **Adopter, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2024, ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2024, 2025 et 2026.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

### Budget 2024

#### Revenus :

Taxes	1 804 283 \$
Paiements tenant lieu de taxes	9 100 \$
Transferts	466 620 \$
Services rendus	66 650 \$
Imposition de droits	46 000 \$
Amendes et pénalités	4 600 \$
Intérêts	21 750 \$
Autres revenus	28 810 \$
Appropriation surplus accumulé	0 \$

**Total des revenus : 2 447 813 \$**

#### Dépenses :

Administration générale	492 231 \$
Sécurité publique	327 221 \$
Transport	590 856 \$
Hygiène du milieu	251 828 \$
Santé et bien-être	52 126 \$
Aménagement, urbanisme et développement	160 696 \$
Loisirs et culture	297 165 \$
Frais de financement	51 116 \$
Remboursement de la dette à long terme	109 574 \$
Transferts aux activités d'investissement	115 000 \$

**Total des dépenses : 2 447 813 \$**

#### Résolution 2023-343

##### Adoption des prévisions budgétaires 2024.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires pour l'année 2024 démontrant des revenus au montant de 2 447 813.00 \$, et des dépenses au même montant, pour un budget équilibré, soient et sont adoptées.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-344****Programme triennal en immobilisations 2024-2025-2026.**

**Attendu** que le conseil municipal doit prévoir les dépenses en immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents, en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, mais que la réalisation des immobilisations prévues, peut être reportée ou annulée, dépendant des ressources financières disponibles.

**En conséquence**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, d'adopter le programme triennal en immobilisations suivant pour les années 2024, 2025 et 2026 :

**Programme triennal 2024-2025-2026**

Objet	Mode de financement	2024	2025	2026
Système septique école et Pavillon récréatif	Fonds d'administration	65 000 \$		
Développement domiciliaire	Emprunt	420 000		600 000 \$
Aménagement d'une borne sèche	Subvention et fonds administration	20 000 \$		
Pavage chemins municipaux et égout pluvial	Programme TECQ 2024-2028		400 000 \$	400 000 \$
Passerelles Jonquilles-Iris	Subvention et fonds d'administration	125 000 \$		
Construction d'un Centre de la petite enfance	Emprunt et subvention	700 000 \$		
Travaux chemins municipaux	Programme PAVL et emprunt	1 800 000 \$	1 000 000 \$	1 200 000 \$
<b>Totaux :</b>		<b>3 130 000 \$</b>	<b>1 400 000 \$</b>	<b>2 200 000 \$</b>

**Adoptée**

**Résolution : 2023-345****Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Adjoint au directeur général  
et greffier-trésorier**